



## Formation Moto

**A1 125 cm<sup>3</sup>, 11KW**  
**A2 35 KW, POID INFERIEUR OU EGAL A 0,2 KW/KG**

### Formation Théorique ETM :

Depuis Janvier 2020, vous ne passez plus l'ETG pour passer le permis moto mais l'ETM, un code plus poussé avec des questions spéciales moto. C'est un code spécifique pour les A1 et les A2.

Il est comme l'ETG, valable 5 ans.

Il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions afin de valider ce code.

L'examen se déroule également Avenue de Geneve à Sallanches ou Avenue des Raches à Passy, comme pour l'ETG.

Afin de ne pas augmenter le coup du permis moto de façon exponentielle, nous vous proposons un code moto tout en ligne, à faire depuis un smartphone, tablette ou depuis un ordinateur.

Un livre de code moto sera également mis à votre disposition.

Cette épreuve remplace l'épreuve des "fiches et verifications techniques de la moto" qui avait lieu au passage du plateau.

Attention: Ce code n'est valable que pour la catégorie moto.

Pour obtenir votre code moto, vous disposez de plusieurs outils:

- 60 séries d'entraînement sur internet (Prépacode ENPC, fournisseur auto-école agréé).
- 1 livre code moto ETM fourni à l'inscription.

La formation théorique porte sur la connaissance des règles concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

La formation théorique porte sur les thématiques suivantes:

- Dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur.
- La route.
- Les autres usagers de la route.
- Réglementation générale et divers.
- Porter Secours
- Éléments mécaniques liés à la sécurité.
- Équipement de protection et autres éléments de sécurité.
- Règles d'utilisation du véhicule dans le respect de l'environnement.

Le passage se fait à La Poste de Sallanches ou de Passy.

Le jour de l'examen vous devrez fournir votre carte d'identité et votre convocation officielle.

Si vous avez déjà passé et obtenu un permis A1 avec l'ETM (depuis Janvier 2020) et que celui-ci est encore valable (validité 5 ans), vous n'aurez pas à le repasser pour la catégorie A2.

Pour le permis A1 (à partir de 16 ans), vous serez forcément amené à passer votre ETM.

### **Formation pratique :**

Après le passage de votre code, comme pour le permis B, vous serez amené à effectuer 20h de formation pratique minimum sauf si vous avez passé le permis A1 (examen pas équivalence), dans ce cas là, si votre niveau le permet, vous n'aurez que 15h de formation à effectuer. Le nombre d'heures approximatif sera déterminé par votre enseignant moto le jour de votre évaluation.

Le minimum obligatoire est de 8h de hors circulation et 12h de circulation.

Nos motos sont des Yamaha MT07, nous disposons de deux motos rabaissées pour les petits gabarits.

Vous commencerez par le hors circulation, le moniteur vous emmènera en voiture sur notre piste moto située à 5 minutes du bureau.

Nous faisons des leçons collectives de 2h chacune, avec 3 élèves maximum par session.

Nous regroupons autant que possible des élèves de même niveau.

Voici les 4 compétences que vous allez acquérir lors de votre formation :

#### Épreuves hors circulation:

- Exercices à allure réduite:

- \* Un exercice sans l'aide du moteur, dit « poussette » qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
- \* Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets. Une partie de l'exercice est chronométrée.
- \* Un exercice à faible vitesse avec la prise en charge d'un passager.

- Exercices à allure plus élevée:

- \* Un exercice de freinage qui consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et qui se termine par un freinage, dont la zone d'arrêt peut varier selon si la piste est sèche ou humide.
- \* Un exercice de slalom et évitement qui consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un arrêt de précision.

#### Épreuves en circulation: 40 minutes tout compris

##### Déroulement:

-Vérification de la pièce d'identité du candidat

-Vérification du matériel moto du candidat et explications du déroulement

de l'épreuve.

-Départ en circulation

- Des parcours le plus variés possible.
- Conduite autonome durant 10 minutes.
- Arrêt et redémarrage hors circulation.
- Évaluation de la trajectoire de sécurité.

Ces examens hors circulation ou circulation sont au départ de la Piste moto de Scionzier, qui est notre piste d'examen attitrée.

Le jour de votre examen vous serez amené à vous rendre dans notre établissement avec 1h ou 2h d'avance, afin de pouvoir vous entraîner avant votre épreuve avec votre enseignant, et pouvoir effectuer le trajet jusqu'à Scionzier dans les meilleures conditions possibles et sans stress.

Pour ces épreuves, il faudra être en possession d'une pièce d'identité ainsi que de votre livret numérique.